

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.113

L'An deux Mille Neuf, le 28 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 septembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 septembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par M. LE GUEUT

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	33

Mme CIRAUD-LANOUE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CENTRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT D'URGENCE
BAIL EMPHYTEOTIQUE A CONCLURE AVEC LA SOCIETE D'ECONOMIE
MIXTE IMMOBILIERE DE LA SAINTONGE (SEMIS)**

RAPPORTEUR : Mme CROUÉ

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 27 avril 2009, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a approuvé le projet de réalisation d'un centre multi-accueil et d'hébergement d'urgence, qui permettrait, grâce à une gestion commune de fonctionnement entre le CCAS d'une part et le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale "les Combots" d'autre part, de faire face aux problèmes liés au logement d'urgence, au logement de stabilisation (en attente d'insertion) et au logement temporaire (jeunes), avec un accompagnement social sur place.

Le projet comprend trente-deux lits, dont huit d'urgence, douze de stabilisation et douze pour le logement temporaire. Les douze places de logement temporaire devraient être financées en maison-relais, permettant d'obtenir la participation financière de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de la Fondation Abbé PIERRE. Le projet pourrait donc être réalisé en deux tranches, dans le cas où le logement temporaire pour les jeunes ne pourrait être financé au titre de la maison-relais.

La Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS) réalisera l'opération et mettra à disposition du gestionnaire, le CCAS, les locaux ainsi construits.

Afin de faciliter la réalisation de cette opération, il vous est proposé de mettre à disposition de la SEMIS, la parcelle de terrain située 57 boulevard Georges CLEMENCEAU, cadastrée section AX n° 201, par bail emphytéotique, pour une durée de cinquante ans, moyennant un loyer de 1 € symbolique, étant précisé par ailleurs que la ville devra apporter sa caution aux emprunts souscrits par la SEMIS et devra participer aux projets par le biais d'une subvention complémentaire annuelle versée au CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet de convention
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le principe du projet de réalisation d'un centre multi-accueil et d'hébergement d'urgence
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer la convention à intervenir avec la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 octobre 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN